

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1193 Subvention et convention (25.000 euros) avec l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) pour son projet de permanence psychologique en faveur des étudiants parisiens.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) et la signature de la convention sur projet correspondante;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 25.000 euros est accordée à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) (SIMPA 12345 / 2014_06071), dont le siège social est au 10 avenue Noyer Lambert – BP 20059 – 91302 Massy Cedex.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention sur projet, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.